

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 3 MARS 2025**

N° 01-2025

Tenue du débat des orientations budgétaires 2025

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **lundi 3 mars 2025** à 14 heures 30 en présentiel à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine sur convocation du 25 février 2025.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	10	7	0	0

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER	Conseiller communautaire - Président de Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

EXCUSÉS :

M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Tenue du débat des orientations budgétaires 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires à l'appui d'un rapport ;

Vu le rapport du 3 mars 2025 relatif aux orientations budgétaires 2025 du syndicat mixte du pôle hippique (SMPH) transmis préalablement aux membres puis explicité en séance ;

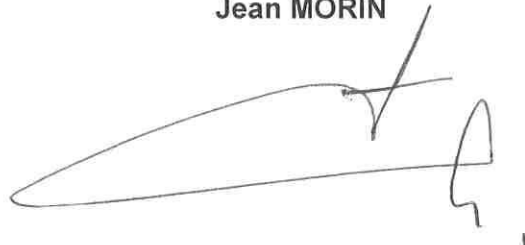
Considérant les échanges des élus ;

Le Comité du SMPH, à l'unanimité des membres participants :

- **prend acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires 2025 du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô.

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Comité syndical
03 mars 2025



Accusé de réception en préfecture
060-251405460-20250303-01-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025



Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2025. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement ;
- les éventuels engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2025 à venir et mesure les impacts, sur les années à venir, des programmes, des opérations et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du Syndicat Mixte du Pôle Hippique.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 3 axes principaux :

1. Le contexte général : le Syndicat et le contexte macro-économique
2. La situation financière rétrospective du syndicat à fin 2024
3. Les orientations 2025



Préambule	Pages
1. LE CONTEXTE	4
1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU PÔLE HIPPIQUE	4
Historique	4
Composition	4
1.2 UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE TOUJOURS FRAGILE	5
2. LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2024	6
2.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
Structure des dépenses et des recettes	6
Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2020	6
Les dépenses de fonctionnement 2024	7
Evolution des recettes de fonctionnement	8
2.2 LES INVESTISSEMENTS 2024-2027	9
2.3 L'INCENDIE ET L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE	10
2.4 LE RÉSULTAT DE CLÔTURE	10
3. LES ORIENTATIONS 2025	11
3.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DES ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DU PÔLE HIPPIQUE EN 2025	11
3.2 LES AUTRES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
3.3 LES INVESTISSEMENTS	13
Plan prévisionnel d'investissement 2024-2027	13
Le projet de reconstruction des écuries	14
3.4 ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION 2020-2028	15
Zoom sur les participations statutaires	16
3.5 LE RÉSULTAT DE CLÔTURE	17
CONCLUSION	17

1. CONTEXTE

1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU PÔLE HIPPIQUE

HISTORIQUE

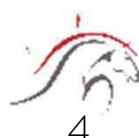
Le syndicat mixte du centre de promotion de l'élevage a été créé en 2005 par la Région Basse Normandie et le Département de la Manche dans l'objectif de constituer un pôle équestre dédié au cheval et aux sports équestres. 14 M€ ont été investis de 2007 à 2012 dans des équipements équestres d'envergure. En 2014, le syndicat mixte changeait de nom pour devenir le « pôle hippique de Saint Lô ». Une convention de partenariat était conclue avec l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) pour prendre la gestion de l'ensemble du site. Au terme de cette convention, fin 2016, l'IFCE se désengageait en cédant le haras historique au pôle hippique et en transférant son personnel avec une montée en charge jusqu'en 2021. Depuis lors, le syndicat mixte a une autonomie complète en termes de personnel (17 ETP) et gère seul le site de 35 hectares. C'est le 2^{ème} site français en nombre de concours d'équitation (165 jours), il comprend un centre équestre (400 adhérents pour environ 100 équidés), un centre de reproduction aux étalons de notoriété internationale et un centre d'entraînement de chevaux de sport (63 boxes).

COMPOSITION

Le syndicat mixte est constitué de **4 membres** depuis le 1^{er} juillet 2017.

La gouvernance, jusqu'alors partagée entre la Région Normandie et le Département de la Manche (50/50 en fonctionnement et 60/40 en investissement), s'est élargie ensuite à la ville de Saint-Lô et à Saint Lô Agglo lors du rachat du haras, moment clef de développement du pôle hippique.

Depuis, les participations se répartissent entre la Région, le Département, la ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo, respectivement à hauteur de 30/30/20/20 aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement. Le syndicat est composé de 10 membres issus des 4 collectivités et respectant la même règle des 30/30/20/20. Il est présidé par Monsieur Jean Morin, président du Département de la Manche entouré de 4 vice-présidents issus de chacune des 4 collectivités adhérentes.



1. CONTEXTE

1.2 UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE TOUJOURS FRAGILE

L'environnement économique et financier dans lequel nous évoluons est marqué par plusieurs tendances majeures qui influence directement les finances locales et les orientations budgétaires pour l'année à venir :

- **Croissance économique** : après une période traversée de différentes crises, la croissance nationale reste fragile. Les prévisions de croissance sont modérées, impactées par la conjoncture internationale et les politiques monétaires restrictives ;
- **Inflation** : bien qu'en repli par rapport à ces dernières années, elle continue d'affecter les coûts des services publics ;
- **Tensions politiques** : les conflits internationaux continuent d'influer sur le cours de certains matériaux, et donc sur les charges de notre syndicat mixte.

En parallèle, l'Etat poursuit sa politique de maîtrise des déficits et de réduction de la dette publique, ce qui se traduit par un transfert croissant de charges vers les collectives locales, qui se retrouvent avec des marges de manœuvre limitées.

Ces évolutions du contexte économique et financier ont plusieurs implications pour les syndicats mixtes :

- une hausse des coûts de fonctionnement ;
- des contraintes sur les recettes. En effet, la dépendance aux financements externes (dotations, subventions, participations des collectivités) impose une gestion prudente et une anticipation des arbitrages budgétaires ;
- Une priorité donnée aux investissements les plus stratégiques.

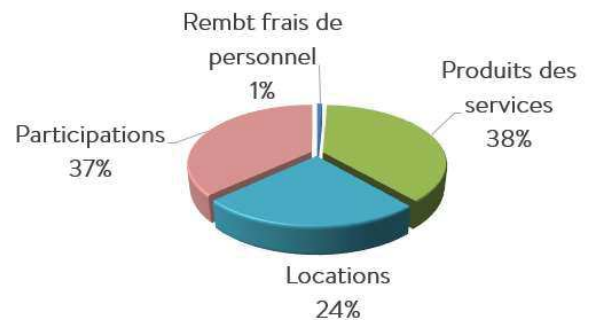
Face à ces défis, le Pôle Hippique doit poursuivre l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre et anticiper les évolutions pour sécuriser ses recettes à moyen terme.

2.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Données 2024

STRUCTURE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

En 2024, 50 % des dépenses courantes (hors affaire Barokia) concernent les dépenses de personnel



Les participations et subventions des collectivités en 2024 représentent 37 % des recettes et les « recettes d'activités » 62%

ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2024.

Une évolution est toutefois à noter en 2023 : + 122 K€ / 2022, puis en 2024 : + 132 K€ / 2023, due aux indemnités versées en contentieux, en attente de l'appel, pour l'affaire Barokia (141 821 €).

Hors affaire Barokia, les dépenses courantes 2024 sont en baisse de 10,5 K€ rapport à 2023.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

En 2023, les mesures d'économies actées n'avaient pas permis de neutraliser une hausse des dépenses courantes dues à une inflation forte, associée à la hausse des coûts de l'énergie et à l'augmentation réglementaire des dépenses liées au personnel.

En 2024, les actions mises en place ont commencé à produire leurs effets, puisque sans le versement de l'indemnité liée à l'Affaire Barokia, les dépenses 2024 seraient légèrement inférieures à celles de 2023.

- **Charges de personnel : 1 056 446 € (- 19 463 € / 2023)**

- Revalorisation du point d'indice en juillet 2023, impact année pleine en 2024 et revalorisation indiciaire en janvier 2024 (+ 5 points d'indice pour tous) + 7 000 €
- Non-remplacement d'un des deux agents partis en retraite en 2023 et départ de la chargée de communication (remplacée qu'en mars 2025) : - 44 000€
- Agents non titulaires : - 20 000 €
- Indemnités, h. supplémentaires : + 15 000 €
- Apprentis + 10 000€
- Prestations extérieures, MAD, contrats CDG... : + 13 000€

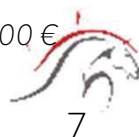
- **Charges à caractère général : 981 629 € (- 3 909 € / 2023).**

Les principaux postes qui ont subi des évolutions notables sont les suivants :

- Eau : - 18 000 €
- Electricité : - 21 000 €
- Locations mobilières (bungalow, 1 tracteur en leasing) : - 20 100 €
- Rémunération des officiels de compétition : - 26 900 €
du fait de 2 événements non organisés par le pôle en 2024 /2023

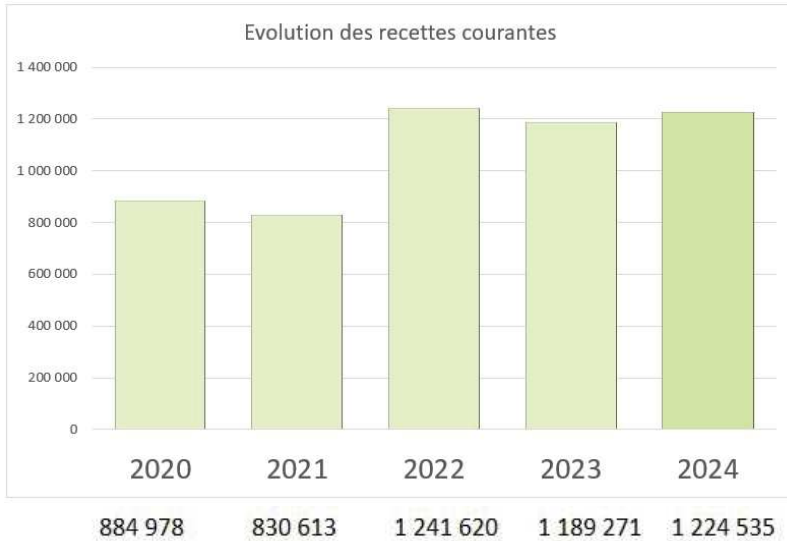
Et :

- Poursuite du développement du WIFI : + 5 000 €
- Paille : augmentation des tarifs + nouveaux boxes CE : + 20 000 €
- Entretien matériel roulant + bâtiments : + 10 000 €
- Prestations de service : + 11 600€
- Assurances : + 8 500 €
- Dépenses liées aux événements 2024 (transport expo, entretien...) : + 9 000€
- Ordures ménagères : + 10 000 €
- Divers (fournitures, outillage...) : + 16 000 €



ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hors participations



Des recettes de fonctionnement stables sur la période 2020-2021.

Forte reprise de l'activité en 2022 et montée en puissance des recettes liées au centre équestre (attendue dès 2019 mais contrariée par le covid)

Le pôle a donc atteint sa maturité en 2023 et 2024 sur l'organisation d'évènements et l'optimisation de son chiffre d'affaires.

A noter toutefois une très bonne année 2024 en termes de recettes puisque elles sont légèrement supérieures à celles de 2023, malgré des recettes exceptionnelles 2023 non reconduites (recette concernant un arrêt de travail prolongé pour 26 000 € et recette exceptionnelle du SDEM pour 183 832 €).

Les participations statutaires et subventions 2024 :

En 2024 comme en 2023, les participations ont retrouvé leur niveau d'avant covid.

Des subventions complémentaires ont également été versées en 2024 par l'Etat et le Département pour compenser une partie des dépenses exceptionnelles liées aux manifestations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement, en soutien à la saison touristique et dans le cadre de l'art. 113 de la LFI 2023.

Participations et subventions		2024
Etat	Soutien IFCE aux événements	13 333
Etat	Participation frais installation expo	2 500
Etat	Filet de sécurité (électricité)	30 181
Etat		46 014
Région	Participation statutaire	195 000
Région		195 000
Département	Participation statutaire	195 000
Département	Tournée des As	2 500
Département	Animation saison touristique	9 800
Département	Subvention cérémonie 80ème	20 124
Département		227 424
Ville Saint-Lô	Participation statutaire	130 000
Ville Saint-Lô		130 000
Saint-Lô Agglo	Participation statutaire	130 000
Saint-Lô Agglo		130 000
		728 438

2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2024

2.2 LES INVESTISSEMENTS 2024-2027

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	1 238 686	903 706	272 343	243 137	618 467	540 179	1 308 144
PARTICIPATIONS STATUTAIRES	995 000	800 000	400 000	400 000	150 000	500 000	500 000
SUBVENTIONS ET AUTRES	5 000	356 745	100 000	100 000	0	0	134 400
Solde AUTOFINANCEMENT	238 686	-253 039	-227 657	-256 863	468 467	40 179	673 744

Investissements 2024 : 1 308 144 €

Projets : 1 170 394 €

- Programme CRET « Carrières, Réserves d'Eau et Tribunes » 1 051 633 €

(et 1 772 € sont reportés sur 2025)

- Reconstruction des écuries 3 et 4

➤ Maitrise d'ouvrage cabinet YLEX 87 589 €

➤ Mise en place alimentation électrique 10 874 €

(et 142 851 € sont reportés sur 2025)

- Achat d'un tracteur (après contrat crédit bail) 19 468 €

- Etude fumièrre 830 €

Investissements exceptionnels : 23 364 €

- Remise en état du système d'alarme incendie 11 278 €

(hors entretien, vérification périodique)

- Dotation de nouveaux extincteurs 6 054 €

- Embellissement haras événements 2024 6 032 €

Investissements dits « courants » * : 114 386 €

- C. Equestre (sol et clôtures) 18 906 € - Chaudière pour les bureaux 13 662 €

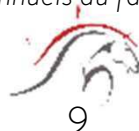
- Fleurissement du haras 8 080 € - Divers matériels 15 808 €

- Achat d'équidés 7 000 € - Tente de réception carrière N2014 5 444 €

- Téléphonie, informatique 17 925 € - Aménagements (paddocks..) 4 780 €

- Carrière N2014 (empierrement, tente, plancher...) 22 781 €

* le montant est supérieur au montant des 100 000 € annuels du fait des reports 2023 (19 827 €)



2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2024

2.3 L'INCENDIE ET L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE

Rappel : L'incendie, qui a ravagé les écuries n°3 et 4 ainsi que le centre d'insémination, a eu lieu dans la nuit du 11 au 12 juillet 2019.

Le Pôle Hippique a perçu à ce titre **une indemnité d'assurance de 2 479 654 €** en 2020.

Certaines dépenses ont déjà été réalisées (560 077 € avant 2024), pour notamment mettre en sécurité le bâtiment, et entamer le processus de reconstruction, puisque le maître d'œuvre a été retenu en janvier 2024. A ce titre, 98 463 € ont été payés en 2024, principalement au cabinet YLEX en charge de la réalisation de l'étude préalable aux travaux et à la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, 1 821 114 € « d'assurance » restent disponibles à fin 2024 pour le projet de reconstruction.

2.4 LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
RÉSULTAT DE CLOTURE	835 383	809 304	2 807 090	2 952 502	2 639 686	2 524 200	1 822 311
RÉSULTAT DE CLOTURE hors assurance et dep incendie	835 383	480 469	685 151	957 955	694 608	604 623	1 197

* y/c reports

Le résultat de clôture à fin 2024 se porte à 1 822 311 €.

(1 529 218 € + 293 093 € de solde de reports)

Le solde de « produit d'assurance restant » suite à l'incendie étant de 1 821 114 €, il n'y a plus de résultat reporté issu de l'activité du Pôle Hippique, mais seulement la résultante du produit d'assurance.

En effet, en 2024, 200 K€ ont été utilisés pour combler le déficit structurel de fonctionnement, et 400 K€ pour les investissements de l'année (CRET).

Ainsi, dès 2025, une partie du produit d'assurance restant sera consommé pour finir de financer le programme CRET et pour la section de fonctionnement, dont le déficit structurel estimé entre 200 et 250 K€ reste existant.

3. ORIENTATIONS 2025

3.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DES ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DU PÔLE HIPPIQUE EN 2025

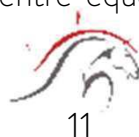
	4 CSO PONEYS		3 CSO AMATEURS		1 HORSEBALL		1 TOURNÉE DES AS		4 CONCOURS SHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FRAIS PARTICIPANTS	2 500	18 000	22 500	53 000	0	1 530	3 000	25 000	0	63 000
Engagements cavaliers		18 000		38 000		1 530		12 000		43 000
Locations boxes				15 000				13 000		20 000
Dotations cavaliers			19 000							
Lots	2 500		3 500				3 000			
FRAIS EPREUVES	3 200	0	10 000	0	450	0	5 000	0	26 100	0
Vacataires officiels	3 200		5 500				2 500		20 000	
Indemnités prestataires	0		4 000		450		2 000		4 100	
Hôtel prestataires			500				500		2 000	
FRAIS REPAS	650	0	500	0	80	0	0	0	2 900	0
Repas organisateurs	650		500		80				2 900	
FRAIS COMMUNICATION	0	0	2 500	0	0	0	1 000	0	0	0
Streaming video			2 500				1 000			
TOTAL	6 350	18 000	35 500	53 000	530	1 530	9 000	25 000	29 000	63 000
		+ 11 650		+ 17 500		+ 1 000		+ 16 000		+ 34 000

	SALON ETALONS	
	Dépenses	Recettes
Matériels et fournitures	12 500	
Prestations services	57 500	
Communication	21 500	
charge de personnel	2 500	
Inscriptions étalons et stands		119 000
TOTAL	94 000	119 000
		+ 25 000

	SPECTACLES HARAS	
	Dépenses	Recettes
Cachets compagnies équestres	4 250	
repas	250	
Impression tickets billetterie	500	
Impression livrets visite	1 500	
Entrées spectacle		4 500
vacataires	4 000	
Balades CE		4 500
Visites scolaires		1 500
TOTAL	10 500	10 500
		+ 0



S'ajoutent également toutes les dépenses de structure du pôle (charges à caractère général et charges de personnel notamment) et toute l'activité du centre équestre, dont les recettes 2025 sont estimées à 360 000 € (contre 310 000 € en 2024).



3. ORIENTATIONS 2025

3.2 LES AUTRES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Focus sur les éléments marquants

- Charges à caractère général : + 27 K€ / CA 2024

Notamment :

- Électricité : - 13 000 €
- Eau : - 10 000 €
- Réparations bâtiments : - 10 000 €
- Transports de marchandises (expos) : - 7 000 €
- Fournitures, petits équipements : - 9 000 €
- Frais de location Orangerie : + 35 000 €
- Prestation de services espace verts (Ville, IPE): + 28 000 €
- Prestations diverses (communication, honoraires...) : + 6 000 €
- Assurances : + 3 600 €
- Prise en charge du coût de formation pédagogique d'une apprentie à la suite du changement de politique du CNFPT sur les métiers « en tension » : + 5 000 €

- Charges de personnel : + 26 K€ / CA 2024

- Revalorisation du régime indemnitaire des agents : + 14 000 €
- Aug. du taux de cotisation patronale de la CNRACL (+ 3 points) et URSSAF : + 13 000 €
- Départ d'un agent titulaire en maladie de longue durée et recrutement d'une chargée de développement évènementiel sous contrat (mars 2025) : - 2 000 €

- Contentieux :

- Nouvelle inscription de 15 000 € en provisions (contentieux en cours / intempéries 2023)

- Recettes de locations, boxes, hôtel d'entreprises :

- Ouverture à la location de l'orangerie : recettes attendues à partir de juin 2024 : + 35 000 €

Les dépenses courantes 2025 devraient donc se porter à **2 177 264 €**

Soit - **86 916 €** par rapport au réalisé 2024

	2024	2025
Charges à caractère général	981 630	1 008 814
Charges de personnel	1 056 445	1 082 350
Autres charges de gest. courante	226 105	86 100
	2 264 180	2 177 264

Les recettes courantes 2025 (hors participations et subventions) devraient donc se porter à **1 263 000 €**

Soit + **38 465 €** par rapport au réalisé 2024

	2024	2025
RECETTES COURANTES	1 224 535	1 263 000

3. ORIENTATIONS 2025

3.3 LES INVESTISSEMENTS

Plan prévisionnel d'investissement 2024-2027 :

Année	Projet	Montant (HT)
2024-2025	Programme CRET : Carrières Réserves d'Eau, Tribunes Compléments liés au projet : aménagement paysager pour renforcer les sols, clôtures supplémentaires carrière Le Tôt, sable pour carrière de travail devant URIEL, herses pour entretien des carrières.	1 715 000 € hors subventions extérieures (fonds EPERON, agence de l'eau, Région)
2025 - 2027	Reconstruction écuries 3 et 4 - Maitrise d'ouvrage - Travaux	3 727 000 € hors subventions extérieures

Le programme **CRET** va s'achever en 2025, après des derniers ajustements :

- Extension WIFI pour Orangerie et Cabine de la carrière Le Tôt : 5 602 €
- Aménagements extérieurs autour des tribunes et cuves carrière URIEL : 17 764 €
- Herses pour entretien des carrières : 12 900 €
- Sable complémentaire : 25 000 €
- Clôtures (entourage carrière du bas, portillons carrière le tôt : 8 720 €

Une dernière actualisation du plan de financement sera proposée en ce sens.

Le Pôle Hippique a pu récupérer le sable de compétition de la carrière principale de Versailles (Jeux Olympiques de Paris 2024) pour la carrière Uriel. De ce fait, le coût est révisé par rapport à l'appel d'offre et permet de refaire la carrière de travail du haras, en contrebas de la carrière Uriel, tout en restant dans le marché pour ce lot.

Autres investissements dits « courants » : 100 000 €

Dont : - Remplacement de la sonorisation du Grand Hall	18 800 €
- Mobilier pour l'orangerie	15 000 €
- Achat d'un tracteur d'occasion	22 000 €
- Changement du sol de la carrière du Centre Equestre	17 000 €



Le projet de reconstruction des écuries :



En janvier 2024, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence YLEX Architecture, pour un montant total de 232 650 € HT. Une partie de cette somme avait été engagée sur 2024 ; reste donc à inscrire 56 615 € HT pour cette année 2025.

Le lancement de la reconstruction se concrétise cette année, avec le permis de construire obtenu en février 2025.

Une autorisation de programme sera formalisée une fois les devis de travaux connus pour échelonner les paiements et la perception des subventions, entre 2025 et 2027 a minima.

Sur un projet total estimé à 3 727 000 €, la somme de **600 000 €** serait engagée dès cette année 2025 pour les premiers travaux, **attendus à partir de l'été 2025.**

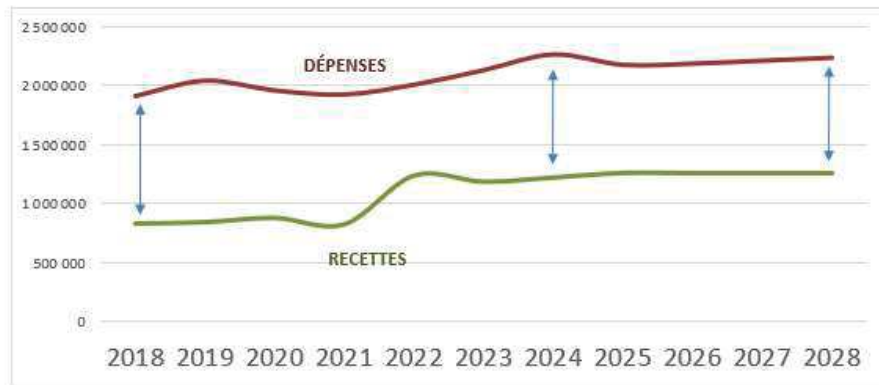
3. ORIENTATIONS 2025

3.4 ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION 2020-2028

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES	1 963 361	1 929 585	2 011 195	2 132 848	2 264 180	2 177 264	2 187 695	2 212 003	2 236 796
RECETTES	884 978	830 613	1 241 620	1 189 271	1 224 535	1 263 000	1 261 000	1 261 000	1 261 000
Epargne de gestion hors particip	-1 078 383	-1 098 972	-769 575	-943 578	-1 039 645	-914 264	-926 695	-951 003	-975 796

Des dépenses contenues, malgré les contraintes fortes qui pèsent sur les budgets locaux, du fait de l'inflation ou des mesures salariales nationales entre autres, par la recherche d'économies et les efforts de gestion.

Des recettes optimisées et qui sont montées en puissance sur la période.



Le « reste à charge » de l'activité du pôle hippique, à financer par les participations des membres, se stabiliserait donc entre 900 K€ et 950 K€ depuis 2023.

Pour les années 2025-2028, ce reste à charge annuel prévisionnel devrait rester dans la même épure. Le travail entamé sur la recherche d'économies et de nouvelles recettes devrait permettre de réduire ce reste à charge, puisque les participations statutaires ne se portent historiquement qu'à 650 000€.

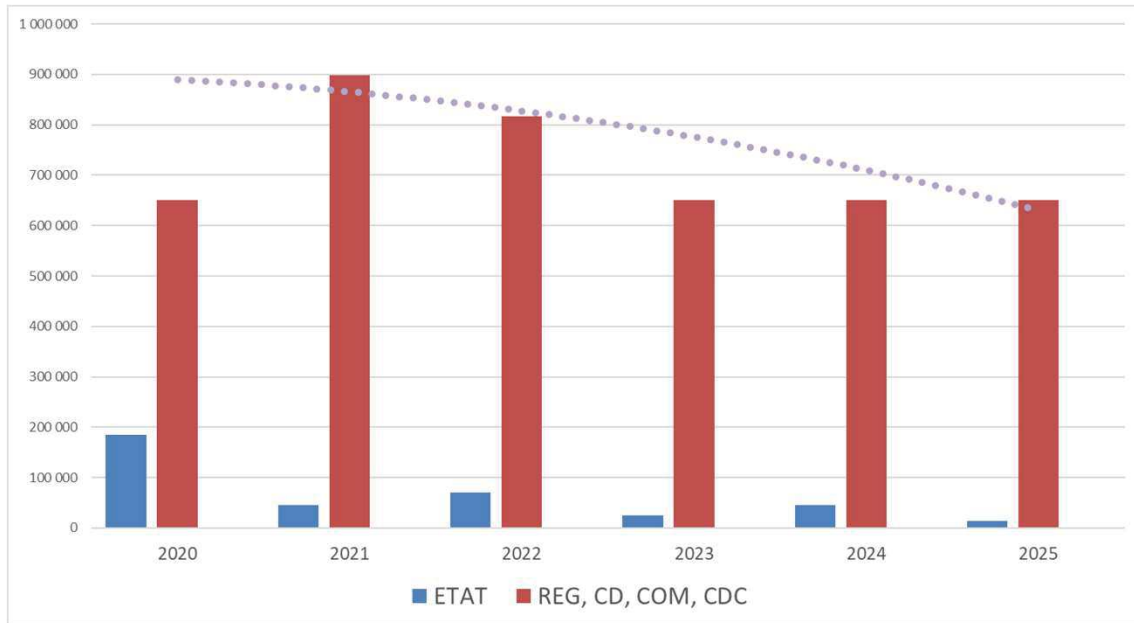
En prenant en compte les recettes de participations, force est de constater que, malgré des dépenses de fonctionnement contenues et des recettes qui ont évolué, le budget de fonctionnement du pôle hippique n'est pas à l'équilibre.

Ceci s'explique par un désengagement de l'Etat dans le financement des postes de l'IFCE. En effet, la participation de l'Etat, qui était de 433 K€ en 2018, de 24 K€ en 2024 et qui n'est plus que de 13 K€ en 2025.

Ainsi, même si depuis 2018 le SMPH a réussi à réduire son reste à charge courant de 200 K€, du fait d'une perte de 400 K€ de recettes Etat, c'est un delta de 200/250 K€ qui manque pour équilibrer annuellement le budget, de manière pérenne.

3. ORIENTATIONS 2025

ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS STATUTAIRES



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ETAT	262 663	185 237	44 832	70 000	24 443	46 014	13 333
REG, CD, COM, CDC	650 000	650 000	898 700	816 000	650 000	650 000	650 000
TOTAL	912 663	835 237	943 532	886 000	674 443	696 014	663 333

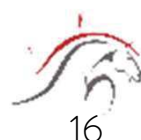
Pour rappel, les participations statutaires ont été fixées en 2016 et n'ont jamais été revalorisées depuis, hormis en 2021 et 2022 où il avait été décidé de les abonder ponctuellement pour entre autres faire face aux effets du covid.

Ensuite, le comité des financeurs du 2 décembre 2022 a demandé à bloquer les participations statutaires à l'avenir sur les mêmes bases que sur la période 2017/2020.

Pour 2025, ce sont donc les participations statutaires « habituelles » qui vont être inscrites au budget.

Région	195 000,00
Département	195 000,00
Commune	130 000,00
Communauté d'agglo	130 000,00

A noter que le Département de la Manche a indiqué au Pôle Hippique qu'il ne verserait plus sa participation à l'animation touristique du Haras à compter de 2025 (9 800 € en 2024).



3. ORIENTATIONS 2023

3.5 LE RÉSULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture 2024 s'établit à 1 529 219 €.

Le résultat de clôture 2025 devrait se situer autour de 850 K€ et celui de 2026 à près de 600 K€.

Cette tendance est logique, du fait du déficit structurel annuel.

Jusqu'en 2028, il peut être absorbé par le fonds de roulement, MAIS le fonds de roulement restant à fin 2024 correspond au solde d'assurance.



CONCLUSION : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR 2025

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et dont l'évolution est contenue depuis 2018
 - Des investissements annuels au niveau des participations d'investissement annuelles et des financements externes (puisque aucune possibilité d'autofinancement)
 - Une épargne de gestion devenue négative, réduite à hauteur de - 200 K€, du fait de la perte de la participation de l'Etat de 400 K€, des efforts sur les dépenses et de l'optimisation des recettes courantes (+ 200 K€)
 - L'indemnité d'assurance perçue en 2020 est préservée dans le fonds de roulement en vue des travaux de reconstruction et n'a pas été utilisée à d'autres fins, jusqu'à 2024.
- Les réflexions du groupe de travail chargé de réfléchir à des économies et à des optimisations de recettes est donc plus que jamais nécessaire, et devra rendre ses conclusions en 2025.